

6. TRAVAIL ET CHÔMAGE

Dominique Schnapper

in Michel De Coster et al., Traité de sociologie du travail

De Boeck Supérieur | « Ouvertures sociologiques »

1998 | pages 127 à 138

ISBN 9782804127558

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/traite-de-sociologie-du-travail--9782804127558-page-127.htm>

Pour citer cet article :

Dominique Schnapper, « 6. Travail et chômage », *in Michel De Coster et al., Traité de sociologie du travail*, De Boeck Supérieur « Ouvertures sociologiques », 1998 (2^e éd.), p. 127-138.

DOI 10.3917/dbu.coste.1998.01.0127

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Travail et chômage

Dominique SCHNAPPER

L'expérience du chômage est un révélateur de la conception du travail et de l'emploi que se font les sociétés modernes. À la fois démocratiques et productivistes, elles sont fondées sur l'universalité des droits du citoyen et sur la reconnaissance donnée à celui qui participe directement ou indirectement à l'activité économique. Organisées autour de la production, de la répartition et de la circulation des biens et des services, elles lient de manière étroite l'emploi aux statuts sociaux et aux échanges qui s'établissent entre les hommes. Le prix accordé au travail n'est pas seulement hérité de la triple tradition de l'enseignement de l'Église, de la pensée libérale et des mouvements socialistes ; il tient aux caractéristiques mêmes des sociétés de l'âge démocratique, dans lesquelles l'égalité de dignité de tout individu — à la fois citoyen et acteur économique — est devenue la valeur première.

LE SENS DU TRAVAIL ET DU CHÔMAGE

C'est ce que montre l'analyse des expériences vécues du chômage : dans des sociétés où s'impose toujours plus la dimension économique et sociale de la vie collective, le travail est la source essentielle de cette dignité ou, en termes sociologiques, du statut social des individus. C'est particulièrement le cas en France, où le sens de l'honneur est hérité d'une tradition nationale dominée par le style aristocratique, où tenir son rang constitue un impératif social (Iribarne, 1990), mais l'exemple français révèle, de manière plus visible, des traits qu'on a pu observer également dans d'autres pays (Lazarsfeld *et alii*, 1981 [1933] et Tiffany *et alii*, 1970). C'est en exerçant un emploi que les individus participent aux rythmes collectifs, utilisent l'espace public, établissent et entretiennent la plupart des liens sociaux. Privé de ses repères spatiaux et temporels, le chômeur a le sentiment d'avoir perdu sa dignité. Il vit une crise d'identité personnelle, qui risque toujours de se traduire par la remise en cause de ses rôles familiaux et la

rupture des relations avec les autres. L'isolement et la désocialisation sont à l'horizon de ce qu'on peut appeler "l'épreuve du chômage" (Schnapper, 1994 [1981]).

Les analyses que les sociologues ont proposées sur les expériences vécues du chômage sont étonnamment convergentes, depuis que les premières enquêtes empiriques furent menées en Autriche par l'équipe de Lazarsfeld pendant la grande crise des années 1930 (Lazarsfeld *et alii*, 1981 [1933]). Je me fonderai plus particulièrement sur mes propres travaux, mais il faut souligner à quel point leurs résultats sont confirmés par les autres chercheurs, même lorsqu'ils adoptent un vocabulaire différent (Ledrut, 1966 ; Le Mouël, 1981 ; Galland et Louis, 1981).

Tous ceux qui appartiennent à la même catégorie administrative de chômeurs ne font pas la même expérience. S'ils connaissent tous les perturbations liées à la modification de leur rythme de vie et de leurs repères spatiaux, s'ils sont tous amenés à remettre en cause — pour un petit nombre d'entre eux, éventuellement de manière positive — leur identité personnelle et sociale, ils continuent à appartenir à des catégories sociales différentes et à disposer de ressources financières, sociales, culturelles inégales. Même si l'enquête les saisit inévitablement à un moment donné, leur condition de chômeur est le résultat d'un processus. En fonction de leurs moyens financiers, de leur appartenance sociale, de leur compétence professionnelle, de leur niveau culturel, de leur trajectoire avant la période de chômage et de la durée de ce chômage, ils sont plus ou moins susceptibles d'adopter un statut de substitution à celui d'acteur économique, ils ont plus ou moins de chances d'échapper à la rupture des liens familiaux et des relations sociales.

À partir d'une campagne systématique d'entretiens approfondis menés en 1979 et 1980, on avait pu élaborer trois types d'expériences vécues : le chômage total, le chômage inversé, le chômage différé (Schnapper, 1981). Ces trois types constituent l'expérience de certaines catégories sociales de manière privilégiée, mais non exclusive.

Tous ceux qui font l'expérience du chômage total connaissent l'humiliation, l'ennui et la désocialisation. Le travail, outre sa fonction utilitaire, fonde la dignité de ceux qui sont démunis d'autres ressources sociales. L'honneur de l'homme, au double sens du terme, s'exprimait dans et par l'exercice d'un métier. C'est normal de travailler, répètent les ouvriers en chômage. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, en France, même les plus modestes d'entre eux ne sont pas disposés à accepter n'importe quel emploi. Accepter un salaire qui ne correspondrait pas à leur qualification, ce serait déchoir et remettre en cause l'image de soi. La conscience d'avoir la compétence nécessaire pour effectuer un vrai métier se trouve intimement liée au sentiment de la vulnérabilité de ce métier, mais aussi à la hantise de la disqualification, dans la mesure où l'estime de soi et l'honneur naissent de cette compétence. Le travail constituait aussi le centre

de l'existence quotidienne. Aux humiliations quotidiennes, qui ponctuent la vie du chômeur, s'ajoute la désorganisation du temps : c'était le travail qui définissait *a contrario* le temps libre et lui donnait sa signification, qu'il s'agisse du week-end ou des vacances. Avec le chômage, le temps n'est plus libre pour aucune utilisation rationnelle. L'expérience quotidienne du chômage, c'est celle de l'ennui, né de l'impossibilité d'adopter une activité digne de ce nom. Il ne reste plus qu'à passer le temps, à meubler le temps ou, plus exactement, selon l'expression des chômeurs eux-mêmes, à tuer le temps. D'autant que l'humiliation dans laquelle ils vivent leur interdit de poursuivre des relations normales avec les autres : le chômage se vit en solitaire. Il détruit le réseau de relations habituel, il risque toujours d'aboutir à la rupture des liens familiaux. Il empêche de participer pleinement à la vie sociale. Cette expérience était déjà décrite par Lazarsfeld et ses collaborateurs dans leur enquête sur Marienthal ; c'est aussi celle qu'on a décrite sous le nom de chômage-maladie (Le Mouël, 1981 ; voir aussi les analyses de Galland et Louis, 1981). C'est celle que connaissent la majorité des populations peu qualifiées ou, en tous cas, dont la formation est inadaptée aux besoins du marché du travail, ouvriers, jeunes sans formation, employés, cadres sans diplômes et même cadres diplômés dont le chômage se prolonge.

Des groupes sociaux particuliers disposent des ressources pour inverser ou différer cette expérience, au moins provisoirement. Ceux qui font l'expérience du chômage inversé ont en commun, outre l'âge (ils sont jeunes), une origine sociale moyenne ou même supérieure et une formation mal négociable sur le marché du travail. Ne connaissant pas de problèmes financiers dramatiques, ils se réfèrent au statut d'étudiant ou à celui d'artiste. Les premiers retrouvent, le plus souvent après une brève expérience professionnelle, le rythme du travail intellectuel indépendant et des vacances, l'irresponsabilité financière et sociale, l'absence de contraintes extérieures, les occupations spécifiques (promenades, sports, lecture, photographie) des étudiants issus de familles aisées. Ils voient d'ailleurs dans cette condition d'étudiant le moyen d'entretenir la véritable sociabilité, celle qui se traduit par des rencontres prolongées et des conversations sans fin. Les autres se définissent comme artistes et opposent aux normes du travail professionnel les exigences et les délices de leur vocation et les normes d'une autre culture, fondée sur l'authenticité. Le chômage leur permet de se consacrer à leur oeuvre. Ils professent une idéologie de la contre-culture, de non-intégration sociale et de la pleine disponibilité. Heureux de leur situation, ils renforcent leurs relations sociales et transfigurent leur condition de chômeurs en évoquant les valeurs spécifiques de la création artistique et intellectuelle. C'est cette expérience qu'on a pu qualifier de chômage banalisé (Le Mouël, 1981), vécue par de jeunes chômeurs, au sens administratif du terme, mais qui ne sont, en réalité, ni chômeurs, ni travailleurs (Galland et Louis, 1981).

La majorité des cadres dont le chômage est récent, eux, mettent en oeuvre une série de techniques d'occupation rationnelle de leur temps : ils recherchent

de manière compétente et systématique un emploi et adoptent des activités de substitution, rationnellement choisies, qui doivent leur donner de nouveaux atouts pour accéder à un emploi. Ils peuvent ainsi différer l'expérience du chômage total. La recherche d'un emploi constitue une occupation qu'ils qualifient de métier à plein temps. Au vide et à l'ennui que ressentent les ouvriers et les employés modestes, condamnés à la dérégulation du chômage total, ils opposent la nouvelle économie de leur temps, encore plus exigeante et rationnelle, la nécessité où ils se trouvent d'être plus imaginatifs et compétents. En conservant ainsi les comportements et le rapport au temps caractéristiques de l'activité professionnelle, ils continuent à se référer aux normes et aux valeurs du monde du travail dans lequel ils s'efforcent de retrouver leur place. Ils restent en activité sur le mode du comme-si et peuvent ainsi, provisoirement, retourner le sens du chômage et l'interpréter comme une période de pause relative, destinée à préparer la prochaine étape de leur carrière. Ils adoptent des comportements volontaristes pour refuser d'intérioriser la condition de chômeur et les attitudes qu'elle induit. Ils nient la situation pour être en mesure de la surmonter. Les cadres sont inégalement susceptibles de connaître le chômage différé selon leur origine sociale, leur niveau culturel et leur âge et, surtout, selon la durée de leur chômage. Lorsqu'elle dépasse deux ou trois ans, ils ne peuvent faire que l'épreuve du chômage total. Mais ce type d'expérience ne leur est pas réservé : de jeunes contremaîtres ou techniciens en mobilité sociale ascendante peuvent aussi la faire.

La variété des manières dont est vécue l'expérience du chômage, liée à l'inégalité des ressources matérielles et intellectuelles des chômeurs et à leur inégale capacité, socialement constituée, à les mobiliser, ne doit pas faire oublier que le chômage total constitue l'expérience caractéristique ou spécifique du chômage. Seules quelques populations particulières, on l'a vu, dotées de moyens financiers suffisants et d'un niveau culturel moyen ou supérieur, peuvent, au moins provisoirement, inverser le sens de l'épreuve, ou la différer. C'était le cas en particulier à la fin des années 70. Les thèmes de la contre-culture inspirée par le mouvement de Mai 68 donnaient alors à des jeunes sans emploi régulier, qui invoquaient le statut d'étudiant, ou se conformaient aux normes de la vie d'artiste, ou simplement aux valeurs de la maternité, une idéologie et un système de valeurs qui leur permettaient effectivement d'inverser provisoirement le sens vécu de leur expérience. De leur côté, le petit nombre des cadres qui faisaient l'expérience du chômage les autorisait à croire à leurs chances objectives de retrouver un emploi et, en conséquence, leur permettait d'adopter, au moins pendant un an, les attitudes et les comportements du cadre-en-chômage. Une douzaine d'années plus tard, alors que le taux de chômage n'a cessé de s'accroître, ainsi que la durée moyenne du chômage et le nombre et la proportion des chômeurs de longue durée (plus de trois ans) parmi les chômeurs, le nombre de ceux qui peuvent inverser ou différer le sens de l'expérience a diminué, jusqu'à disparaître dans les enquêtes statistiques les plus

récentes, lorsqu'elles sont fondées sur un échantillon statistique représentatif de l'ensemble de la population des chômeurs. L'expérience vécue du chômage total — qui exprime la vérité de la condition du chômeur — devient de plus en plus fréquente. L'expérience des chômeurs de longue durée — significative par son caractère extrême — confirme ces analyses : plus le temps du chômage est long, plus le poids des variables classiques sur l'expérience s'affaiblit, plus les chômeurs connaissent de manière uniforme l'épreuve du chômage total (Pignoni, 1992, p. 296). La diffusion du chômage n'a pas banalisé l'épreuve.

La dissolution progressive des liens sociaux liée à la précarité de l'emploi a été confirmée par une exploitation des données obtenues par l'enquête "Situations défavorisées" menée par l'INSEE en 1986-1987 (Paugam, 1993b). Quels que soient le sexe et l'appartenance sociale, plus la situation à l'égard de l'emploi est précaire, plus est grand le risque de perturbation dans la vie conjugale. La séparation du couple ne suit pas toujours immédiatement la perte de l'emploi, mais le chômage d'un des membres provoque une période d'instabilité et de trouble dans les relations familiales qui risque d'aboutir à la rupture des liens conjugaux. Le chômage conduit également à l'affaiblissement des liens avec la famille élargie, qui cesse progressivement d'apporter son aide matérielle et morale. L'enquête sur les bénéficiaires du RMI avait d'ailleurs permis de constater qu'ils renforçaient leur sociabilité familiale quand ils retrouvaient un emploi (Paugam, 1993a). L'appartenance à une association baisse également, ainsi que toutes les formes de participation sociale. On peut constater cet effet du chômage dans toutes les catégories sociales, mais la probabilité de voir se rompre progressivement les liens sociaux est plus élevée pour les membres des catégories modestes, dont les ressources sociales sont plus exclusivement liées à leur activité professionnelle.

L'identité négative, l'hétérogénéité sociale et la désocialisation forment une condition sociale qui ne favorise pas l'action politique. Le chômage des années 1980-1990 produit plus de situations anomiques qu'il ne suscite de révoltes. C'est ce qui explique la faible mobilisation politique des chômeurs, qu'on a constatée dans tous les pays européens. En France, le chômage exerce en effet sur les comportements politiques un impact direct faible, si l'on entend par là l'action des chômeurs eux-mêmes, qu'il s'agisse du militantisme ou du comportement électoral. Les chômeurs ne sont pas plus actifs dans les organisations politiques du fait de leur temps libre, ils ne semblent pas avoir modifié le sens de leur vote. Ils n'ont guère manifesté leur révolte, ni organisé des mouvements de revendications. Si certains d'entre eux, militants actifs lorsqu'ils avaient un emploi, gardent leur activité de syndicalistes, pour la majorité, le statut de chômeur empêche de compenser l'inactivité professionnelle par d'autres occupations. L'efficacité des syndicats de chômeurs et, plus généralement de toutes les formes d'organisations syndicales ou politiques des chômeurs, a toujours été et reste limitée. Le militantisme syndical et partisan peut être analysé comme une des composantes de l'activité professionnelle, une des

formes que prend l'insertion sociale au même titre que le travail lui-même. Le chômage affaiblit la conscience collective liée à l'activité professionnelle et à la participation sociale — y compris politique — née de cette activité (Schnapper, 1982).

Les recherches britanniques confirment ces résultats. Grâce à l'organisation traditionnelle de la classe ouvrière et à sa culture spécifique, les chômeurs ouvriers — la grande majorité des chômeurs en Grande-Bretagne — sont moins isolés qu'en France, mais ils constituent leurs propres réseaux de relations, ce qui a pour effet pervers de les séparer du monde des actifs. Le système d'indemnisation, d'autre part, incite le conjoint à renoncer à son emploi. Dès lors, le ménage de chômeurs n'appartient plus qu'à un milieu de chômeurs, qui ne peut guère lui offrir de soutien psychologique ou financier, et qui l'enferme toujours plus dans sa condition (Benoît-Guilbot et Gallie, 1992). Mais là aussi, cette condition ne génère pas d'idéologies politiques radicales, visant à remettre en cause le système institutionnel. On observe seulement le renforcement de l'attachement aux valeurs de la protection sociale et au parti travailliste. "Le chômage augmente le désir de réformes sociales dans le cadre de structures démocratiques" (Benoît-Guilbot et Gallie, 1992, p. 213).

Les conditions matérielles des chômeurs ne sont plus comparables aujourd'hui à ce qu'elles étaient en 1931. Même si la consommation baisse, de manière inégale selon l'appartenance sociale et la situation de famille (les isolés et les ménages de chômeurs connaissant, toutes choses égales par ailleurs, une situation plus difficile), cette baisse globale est relativement faible (Herpin, 1992a, p. 288). Celle des ménages ouvriers où l'un des membres est au chômage, les plus démunis financièrement, atteint environ un cinquième et la structure de dépenses est peu modifiée (Herpin, 1992b). En revanche, le sens du travail que révèle *a contrario* l'analyse des expériences vécues du chômage, lui, n'a pas changé : c'est le travail et ses exigences qui continuent à organiser le temps collectif, à assurer la dignité des individus et à entretenir l'essentiel des échanges sociaux. Les populations assistées continuent à rêver d'un véritable emploi et à se définir en fonction du marché du travail (Paugam, 1993a). Contrairement à ce qu'avaient avancé des sociologues, influencés par l'idéologie de la contre-culture des années 70 et par les discours de ceux qui vivaient le chômage inversé, la valeur du travail reste prépondérante. Les chômeurs, pour l'immense majorité d'entre eux, n'ont pas choisi leur sort, ils subissent une condition dont ils souhaitent sortir. Dans les sociétés de l'âge démocratique, le lien social est assuré par la collaboration imposée par les nécessités objectives du travail collectif et par la volonté de produire et de répartir les richesses.

L'ÉCLATEMENT DES NOTIONS DE TRAVAIL ET DE CHÔMAGE

Si l'emploi garde un sens relativement clair, encore que se multiplient les formes particulières d'emploi, la catégorie de chômeur est, plus nettement, le produit d'une définition administrative — elle-même reflet de la conception que se fait la société, à un moment donné, du travail et du chômage. Chaque pays a sa manière propre de définir et de compter les chômeurs. Dans l'Union soviétique, Staline les avait supprimés d'un trait de plume en refusant de les enregistrer et de les indemniser. Le nombre des chômeurs est toujours un enjeu politique.

On a ainsi montré comment s'est progressivement élaborée en France la catégorie même de chômeur, telle que nous la connaissons (Salais, Baverez et Reynaud, 1986). Dans les années 30, seuls étaient reconnus et comptés comme chômeurs les ouvriers et les employés sans emploi depuis moins de deux ans (ou moins d'un an, lorsque l'individu avait dépassé 60 ans), à l'exclusion des propriétaires ou rentiers vivant exclusivement de leurs revenus, des femmes faisant exclusivement leur propre ménage, des enfants ne gagnant pas encore et n'étant pas en apprentissage chez un patron et des travailleurs isolés (ce qui couvrait aussi bien les agriculteurs, commerçants et artisans que tous les membres des professions libérales et indépendantes). En d'autres termes, la qualité de chômeur et, par conséquent, de véritable travailleur, était réservée aux hommes adultes, ayant involontairement perdu un emploi de salarié dans une entreprise. Le chômeur n'était d'ailleurs pas indemnisé, mais secouru. La notion de chômeur économique n'était pas séparée de celles de retraité, d'élève ou de pauvre méritant une assistance. En fonction de cette définition, l'emploi ne constituait pas un droit individuel, né d'une activité professionnelle précédemment exercée ou même (dans le cas des jeunes) du droit au travail de tout citoyen, mais un moyen de subsistance pour les chefs de famille pauvres. Le chômeur restait un assisté.

La définition actuelle des chômeurs n'est pas moins étroitement liée aux définitions de la statistique et de l'administration. La notion même du chômage est le produit d'une construction sociale. Elle diffère d'ailleurs d'un pays européen à l'autre (Besson et Comte, 1992). Le chômeur est celui qui est reconnu comme tel par la législation, en fonction de laquelle il obtient certains droits (essentiellement protection sociale et indemnités). Parce que le chômeur est d'abord le produit d'une définition administrative et, plus généralement de la conception sociale de la notion même de chômage, tous ceux qui ont le statut administratif de chômeurs, on l'a vu, ne traversent pas la même épreuve. Il existe toujours un décalage entre les catégories administratives et le sens vécu des conditions sociales. En revanche, l'expérience de certains chômeurs se confond avec celle de certains bénéficiaires de la politique d'assistance ou du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

Les notions mêmes de chômage et de travail éclatent, avec la multiplication des statuts intermédiaires entre l'emploi et le chômage, le chômage et

l'assistance. Titulaires d'emplois particuliers ou protégés et chômeurs de longue durée ou structurels, passifs ou découragés, comme on les appelle parfois, les individus ont des statuts sociaux ambigus.

L'intervention de l'État-providence en France, soucieux de pallier les effets sociaux de la crise économique qui dure depuis une vingtaine d'années, a en effet abouti à multiplier les catégories administratives intermédiaires entre l'emploi permanent et le chômage : titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD), d'un contrat à temps partiel, stagiaires dont une partie du stage se déroule en entreprise, vacataires de la fonction publique et des collectivités locales, jeunes titulaires d'un emploi particulier, qu'il s'agisse de Travaux d'utilité collective (TUC, aujourd'hui supprimés), de Stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), de Programmes pour l'insertion sociale ou de contrats-emploi-solidarité (CES). Les statuts juridiques, les conditions administratives de l'ensemble de ces catégories varient dans le détail, mais tous ces emplois, plus ou moins fictifs, ont en commun de faire prendre en charge par l'État tout ou partie des charges sociales imposées à l'entreprise et de ne pas accorder à leurs titulaires l'ensemble des droits sociaux attachés à l'emploi permanent à durée indéterminée. Ils reçoivent un salaire — souvent faible — pour leur activité, mais il leur manque à la fois la sécurité à court terme et la perspective d'une carrière à long terme qui puisse organiser l'avenir et lui donner un sens.

Le nombre relatif et absolu de ces emplois précaires, ou de ces formes particulières de l'emploi, pour reprendre l'expression des statisticiens, ne cesse d'augmenter. Il est passé de 5% de la population active en 1982 à plus de 8% en 1991. Le gonflement de cette catégorie et l'élaboration continue de nouvelles catégories administratives sont, de toute évidence, le produit direct de la crise économique et des interventions de l'État. Il s'agit, pour des raisons à la fois politiques et sociales, de limiter le nombre de ceux qui, ne pouvant prétendre à un emploi permanent, doivent ne pas tomber pour autant dans les statuts plus dévalorisés des chômeurs ou même des assistés (Schnapper, 1989). Cette volonté rencontre les revendications des patrons qui invoquent la nécessité d'une gestion plus souple de la main-d'oeuvre et d'une minorité de salariés, sensibles aux avantages d'une participation occasionnelle au marché du travail. Mais pour la majorité, il s'agit d'un substitut à un véritable emploi — emploi permanent à durée indéterminée dans une véritable entreprise —, qui reste l'objet de leurs ambitions.

Le nombre des individus qui, au cours de leur trajectoire professionnelle, connaissent des situations particulières par rapport à l'emploi et alternent les périodes de chômage et d'emplois de toutes sortes s'accroît. Si l'on veut saisir mieux cette réalité ambiguë, il importe de tenir compte de l'ensemble des trajectoires des individus et de ne pas s'en tenir à la seule analyse de la situation à un moment donné. La précarité de l'emploi est le produit d'un processus. Il faut tenir compte, en ce qui concerne les jeunes, de la période prolongée d'entrée dans la vie active, pendant laquelle ils connaissent des phases alternées

de stages, d'emplois particuliers (CES en ce moment), d'emplois à durée déterminée et de chômage, avant de trouver, éventuellement, un emploi stable ; ou de ces chômeurs âgés qui, après leur licenciement, recherchent un emploi provisoire pour atteindre l'âge auquel ils auront droit au statut de préretraité, puis de retraité. C'est pour tenir compte de la variété de ces situations par rapport au marché du travail de manière plus fine qu'en séparant simplement chômeurs et actifs à un moment donné, qu'on s'est efforcé d'élaborer un meilleur instrument d'analyse. À partir des résultats de l'enquête de l'INSEE, «Situations défavorisées», Paugam a défini cinq situations qui caractérisent la position d'un individu par rapport au marché de l'emploi :

- celle des titulaires d'un emploi qui considèrent qu'ils ne risquent pas de le perdre dans les deux prochaines années (emploi stable non menacé) ;
- celle des titulaires d'un emploi qu'ils occupent depuis plus d'un an, mais qui pensent qu'ils risquent de le perdre dans les deux prochaines années (emploi stable menacé) ;
- celle des individus qui ont changé d'emploi ou connu une période de chômage au cours de l'année précédant l'enquête, qui ont un emploi précaire ou intermittent et qui jugent tous qu'ils risquent de perdre leur emploi dans les deux prochaines années (emploi instable) ;
- celle des chômeurs de moins de deux ans ;
- celle enfin des chômeurs de plus de deux ans.

Or, les relations statistiques entre ces situations et tous les indicateurs de cohésion sociale apparaissent significatifs : plus les individus connaissent une situation d'éloignement du marché de l'emploi, plus le risque de rupture conjugale et familiale et l'isolement augmentent (Paugam, 1993b). Le dépassement des catégories d'emploi et de chômage permet de mieux rendre compte de la réalité sociale.

Les situations intermédiaires entre le chômage et l'assistance se sont également multipliées avec l'accroissement du nombre des chômeurs de longue durée. Pour eux, la conception classique du chômage, comme période involontaire et transitoire entre deux périodes d'emploi, est plus particulièrement remise en question. Entre eux et les agents de l'ANPE se négocient l'élaboration de statuts administratifs et d'identités nouvelles : les uns se requalifient en fonction de l'emploi et tentent de devenir de véritables chômeurs, qui peuvent encore espérer accéder à un emploi ; les autres cessent d'être chômeurs, au sens administratif, pour être reconnus comme handicapés, invalides du travail ou retraités ; les autres s'installent dans une marginalité tacitement admise et vivent du travail au noir ; d'autres enfin, qui forment le résidu inévitable de toute politique sociale, tombent dans le réseau de l'assistance (Demazière, 1992). De leur côté, les responsables de la mise en place du RMI s'efforcent de faire échapper les allocataires à la logique de l'assistance, en leur imposant de faire des démarches pour s'insérer dans la vie sociale et

s'efforcer de trouver une activité reconnue, un emploi social ou même véritable (Paugam, 1993a). Les identités et les statuts, devenus plus ambigus, se négocient aux franges des catégories administratives.

Plus généralement, le chômage ne s'oppose plus clairement à l'emploi. Il s'inscrit à l'intérieur d'une série de statuts sociaux hiérarchisés que définissent, outre l'appartenance à des groupes socio-professionnels (GSP), non seulement le rapport à l'emploi, mais aussi à la protection sociale. Dans des sociétés où les actifs constituent moins de la moitié de la population, où le droit du travail et la protection sociale se sont étendus et les interventions de l'État dans les domaines économiques et sociaux multipliées, on ne peut plus comprendre la situation des individus sans prendre en compte leur rapport à l'emploi et leurs droits sur le système de protection sociale.

On peut distinguer de ce point de vue parmi la population active, d'une part, les emplois qui donnent un véritable statut social — dont le statut juridique du fonctionnaire donne le modèle le plus achevé — et, d'autre part, les emplois précaires, intermédiaires entre l'emploi et le chômage qui, comme nous l'avons vu, ne comportent pas de véritable statut juridique et social. On peut distinguer ensuite les non-actifs qui tiennent encore leur statut d'un rapport à l'emploi : les retraités, préretraités, chômeurs ou invalides du travail (référence à un travail passé) ; les chômeurs en quête d'un premier emploi (référence à un travail futur) ; les conjoints ou concubins au foyer (référence à l'emploi de leur conjoint ou de leur concubin actif). En revanche, certains statuts sociaux — bénéficiaires du statut de handicapé ou de l'allocation aux parents isolés, par exemple — ne font plus aucune référence à l'emploi. Ils reposent sur l'idée que l'État doit, au nom de la seule solidarité nationale et du respect des droits de l'homme en tant qu'homme, assurer la survie des plus démunis dans des conditions tolérables. Il faut enfin ajouter ceux qui, échappant même au réseau de la politique d'assistance et dépourvus de tout statut, sont, depuis 1988, susceptibles de bénéficier de l'allocation du RMI.

Il est clair que ces différents statuts sont hiérarchisés en fonction de la norme de l'emploi permanent. Les individus eux-mêmes ont une pleine conscience de cette hiérarchie, ils s'efforcent d'obtenir un statut plus élevé et de ne pas sombrer dans un statut inférieur (Schnapper, 1989).

L'invention des catégories intermédiaires et la multiplication des statuts ambigus ont un effet sur la manière dont les individus vivent leur condition. Les statuts sociaux, au sens sociologique du terme, dépendent aussi de l'activité de catégorisation. Les individus intériorisent, au moins partiellement, la condition que fixe la réglementation. Les chômeurs, par exemple, n'osent pas se livrer à des activités de loisir pendant les heures dont ils jugent qu'elles devraient être consacrées au travail professionnel. Mais les catégories administratives ne déterminent pas pour autant les expériences sociales et les conditions des individus, comme le démontrent les expériences du chômage inversé ou différé.

Les statuts sociaux ne sont pas séparables des statuts administratifs que fixe le législateur, mais ces statuts sont aussi constamment interprétés et réinterprétés par les individus et les groupes. Il est possible de jouer avec les modèles de comportement que les statuts tendent à imposer aux individus : ces derniers sont toujours susceptibles d'adopter des stratégies de distance au rôle et de retourner le sens qu'ils donnent à leurs expériences en fonction de leurs convictions, de leur volonté et de leurs idéaux.

La multiplication des statuts intermédiaires, l'éclatement des catégories statistiques, ce halo (Cézar, 1986) qui entoure désormais la notion même de chômage ont pour fonction et pour effet de réduire dans les faits et de masquer dans les représentations les conséquences de la dégradation du marché de l'emploi sur la cohésion sociale. Elles brouillent les conditions sociales, rendent les distinctions sociales plus floues et les expériences plus ambiguës. Stagiaire, travailleur muni d'un contrat à durée déterminée, l'individu obtient un salaire, même s'il est faible ou diminué, il conserve un statut lié à l'exercice d'un emploi qui organise sa vie quotidienne et l'empêche de sombrer dans le chômage total. L'invention, en France, des catégories de préretraités ou de stagiaires de toute obéissance pour éviter qu'augmente le nombre des chômeurs reconnus et l'expérience du chômage, dont la condition anomique constitue un risque social, est à cet égard idéal-typique. Les difficultés que connaissent les statisticiens pour compter les chômeurs tiennent à cette ambiguïté, volontairement entretenue, de la réalité sociale. Elle contribue à atténuer les conséquences de ce qu'on appelle les restructurations économiques, c'est-à-dire les différentes formes de licenciement ou de non-accès au marché de l'emploi. L'élaboration et la manipulation des statuts intermédiaires ont amorti les conséquences immédiates de la modernisation économique, socialement coûteuse, sur les populations écartées provisoirement ou définitivement de l'emploi. Elles assurent, au moins à court terme, une action positive dans le fonctionnement et la gestion proprement sociale et politique de la crise par l'État-providence.

L'action de l'État et des divers acteurs sociaux renforce l'évolution de la réalité sociale dans les pays européens où l'on assiste, en même temps, à la protection accrue d'un secteur protégé de l'emploi et à l'accroissement de la part de la population soumise aux conditions d'un marché précaire de l'emploi — la protection des premiers contribuant à renforcer la précarité des seconds. Cette évolution explique l'éclatement des notions d'emploi et de chômage, l'accroissement du nombre des individus dont le statut entre emploi, chômage et assistance est ambigu, alors même que le travail reste à la fois une nécessité objective et une valeur centrale dans les sociétés productivistes de l'âge démocratique.